



SKULLERZ® 8955 // 8965

INFORMATIONS POUR LES UTILISATEURS

UTILISATION : Cette casquette antichoc ne fournit pas de protection contre les impacts causés par des chutes ou des projections d'objets, ou par le déplacement de charges suspendues. Elle ne remplace pas un casque de sécurité industriel répondant aux spécifications EN 397 ou ANSI Z89. La casquette antichoc est conçue pour absorber l'énergie d'un impact par la destruction partielle ou l'endommagement de sa coque. Même si un tel endommagement n'est pas immédiatement apparent, toute casquette antichoc soumise à un impact sévère doit être remplacée. Pour assurer une protection adéquate, la casquette doit être adaptée ou ajustée à la taille de la tête de l'utilisateur. Ne modifiez ni ne retirez aucun des composants d'origine afin d'attacher des accessoires, sauf en cas de recommandation par le fabricant. N'appliquez aucune peinture, aucun solvant, ni aucune étiquette auto-collante, sauf instruction du fabricant.

PORT CORRECT : Pour garantir une protection adéquate, cette casquette doit être portée avec la visière vers l'avant. Placez la casquette sur le sommet du crâne et inclinée vers l'arrière afin que la visière n'obstrue pas la vision du porteur.

INSPECTION ET ENTRETIEN : La durée de vie utile de cette casquette antichoc est affectée par de nombreux facteurs, notamment, le froid, la chaleur, les produits chimiques, la lumière du soleil et l'utilisation inappropriée. Une inspection visuelle de la casquette doit être effectuée quotidiennement afin de détecter tout signe éventuel de craquelure, de fragilisation ou d'endommagement. La date de fabrication est marquée sur la coque de chaque casquette antichoc. Dans des conditions normales, cette casquette antichoc offre une protection adéquate pendant une durée de cinq ans. La coque doit être nettoyée/désinfectée par essuyage à l'aide d'un chiffon humecté d'une solution détergente douce, suivi d'un séchage à l'air. Aucun produit chimique puissant ou abrasif ne doit être utilisé. Si la casquette antichoc ne peut pas être nettoyée par cette méthode, elle doit être remplacée. Pour l'entretien du revêtement en tissu, suivez les instructions figurant sur ce dernier. Lorsqu'elle n'est pas utilisée, la casquette antichoc doit être stockée à l'abri de la lumière directe du soleil et de tout contact avec des produits chimiques ou des liquides. Il convient d'éviter de laisser tomber la casquette antichoc.

AVERTISSEMENTS : Lorsqu'elle est portée correctement, cette casquette antichoc restreint la vision vers le haut. Cependant, si elle est portée trop inclinée vers l'arrière, le niveau de protection fourni est considérablement réduit. Conformément aux exigences des réglementations européennes en matière de santé et de sécurité, l'utilisateur est informé que lorsque la casquette antichoc est en contact avec la peau de l'utilisateur, celle-ci peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes fragilisées. Dans ce cas, le porteur doit retirer la casquette et consulter un médecin. Aucun des matériaux utilisés dans la fabrication de cette casquette antichoc ne présente d'effets indésirables connus sur l'hygiène ou la santé du porteur.

TRANSPORT ADÉQUAT : Pour tout transport de la casquette antichoc, il convient d'utiliser un emballage qui réduit au maximum le contact avec la lumière directe du soleil, ainsi qu'avec tout produit chimique ou liquide, et l'exposition à des températures extrêmes. L'emballage doit également protéger la casquette contre toute force ou pression extérieure excessive susceptible de nuire à sa performance.

NORME HARMONISÉE : Conforme à la norme EN 812:2012

RISQUES CONTRE LESQUELS CETTE CASQUETTE ANTICHOC GARANTIT UNE PROTECTION :

Directive européenne 89/686/CEE, Annexe II	Clauses de cette norme européenne
1.2.1 Absence de risques et autres facteurs de nuisance autogènes	4.6, 5.1.3, 5.2.2, 5.2.3
1.3.1 Adaptation des EPI à la morphologie de l'utilisateur	4.5
1.3.2 Légèreté et solidité	5.1.1, 5.1.2, 5.2.1
1.4 Instructions du fabricant	7
2.2 EPI enveloppant les parties du corps à protéger	4.2, 4.3
2.4 EPI sujet à un vieillissement	7.2.3 e)
2.12 EPI portant un ou plusieurs marquages d'identification ou indicateurs concernant directement ou indirectement la santé et la sécurité	7
3.1.1 Chocs résultant de chutes ou d'éjections d'objets et impacts d'une partie du corps contre un obstacle	5.1.1, 5.1.2

LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE EST CONSULTABLE À L'ADRESSE SUIVANTE : www.ergodyne.com

MANUFACTURER

Ergodyne
1021 Bandana Boulevard East, Suite 220
Saint Paul, MN, USA 55108
+1.800.225.8238

NOTIFIED BODY

BSI Group
Kitemark Court, Davy Avenue
Knowlhill, Milton Keynes
MK5 8PP, United Kingdom

AUTHORIZED EU REP

David Harrison
Brooke House
Tithebarn Lane
Preston PR31BH, United Kingdom
+441995600623